



A.S.A. DE BARBIGOUA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUILLET 2021

PROCÈS VERBAL

L'assemblée générale est déclarée ouverte à 9h40.

Le quorum est atteint. 129 présents – 143 représentés, soit 272
pour une majorité nécessaire de 227.

Après quelques mots de bienvenue et le rappel des règles sanitaires, le Président commence sa présentation.

Il est immédiatement interrompu par Monsieur CONTERIO, qui revient sur le mot du Président inséré dans le bulletin valant convocation à l'assemblée générale.

Après quelques minutes, son épouse s'empare d'un micro et de la parole, reprenant le contenu de ses courriers, ses reproches, sa campagne de dénigrement, sa demande d'audit légal.

L'assemblée manifeste sa désapprobation et son opposition, certains participants exaspérés voulant lui enlever son micro, la police municipale est appelée et arrive peu après que Madame CONTERIO se soit rassise.

Le Président reprend la parole.

Dans un premier temps, il précise que la demande d'audit légal, basée sur un décret qui n'a aucun rapport avec les ASA, est non recevable.

Néanmoins, il apportera toutes explications à l'assemblée à ce sujet.

L'attribution des marchés espaces verts à l'entreprise PEROTTO a été débattue en conseil, hors la présence de Madame CONTERIO, absente ce jour là. Le contrat a été présenté au Président en exercice, Monsieur HURAUT qui, après une visite sur le terrain avec l'entreprise et Monsieur ERARIO a jugé utile de la signer en septembre 2019. Le PV du conseil et les décisions de Monsieur HURAUT n'ont pas été contestées par Madame CONTERIO ni lors de leur validation ni lors de l'assemblée générale 2020.

Quant aux reproches de saucissonnage lors de la réfection d'une portion de l'avenue de la Souleïado, là aussi, le procès verbal du 10 juin 2020 dit que ce marché a été attribué à l'entreprise EIFFAGE, pour deux tranches, l'une de 21 513,25 € HT, l'autre de 26 096,00 € HT. Avec d'autres travaux, la décision a été validée à l'unanimité des syndics titulaires.

Le Président rappelle que tous les procès verbaux de conseil de l'ASA sont soumis à son autorité de tutelle, en l'occurrence le Préfet, qui les a tous validés.

Monsieur THOUZEAU, ancien Président, prend la parole à son tour expliquant n'avoir aucun doute sur la régularité des marchés passés, même s'il lui arrive d'être parfois en désaccord avec le Président.

Monsieur Charles CHAUVOT, ancien Vice-président, fait de même en insistant sur la confiance qu'il a envers l'équipe en place.

Monsieur BILLION revient ensuite sur les motifs de cette campagne menée contre les membres du conseil et lui-même.

Le dépôt et l'obtention, sans en aviser l'ASA, d'un permis de construire auprès du service de l'urbanisme par Madame CONTERIO à l'époque, syndic titulaire **en charge de l'urbanisme et à ce titre chargée de faire respecter l'article 8 du cahier des charges : les permis doivent obligatoirement être visés par l'ASA avant dépôt en mairie.** C'est d'ailleurs ce que Madame CONTERIO vous a rappelé lors de l'assemblée générale 2020.

Par ailleurs, le Président rappelle le bilan négatif de Madame CONTERIO depuis qu'elle est à l'ASA, dans les postes qu'elle a été amenée à occuper.

Monsieur Laurent CLAUDE, voisin de Mr ET Mme CONTERIO, demande à prendre la parole et explique à l'assemblée les motifs du recours qu'il a déposé lorsqu'il a eu connaissance de ce permis.

Pour conclure ce trop long chapitre, le Président, bien que la demande de Madame CONTERIO ne soit pas justifiée, propose à l'assistance de se prononcer pour un audit externe, afin de lever toute ambiguïté.

Revenant à l'ordre du jour, présentation est faite du conseil syndical. Un hommage est rendu à Monsieur Bernard CHAUVOT, démissionnaire en septembre 2020, rappelant son bilan de près de vingt ans à l'ASA.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 ESPACES VERTS

Monsieur ERARIO en fait le bilan, rappelant la participation exceptionnelle de 180 euros demandée pour les années 2020/2021 afin de réaliser la mise aux normes des espaces verts selon les indications de l'ONF.

Il présente les cartes du domaine. La superficie mise aux normes ONF en 2019 a fait l'objet d'une repasse en 2020 pour la tenir propre, 12 hectares supplémentaires ont été mis aux normes.

En 2021, 9 hectares restant ont été traités et mis aux normes ONF. Les 17 hectares déjà nettoyés ont fait l'objet d'une repasse. Tous les espaces verts du domaine ont donc été nettoyés et respectent les normes à l'issue de cette campagne 2021.

Des arbres morts ou dangereux ont aussi, comme chaque année, été coupés. Quelques uns restent encore à élaguer ou à couper à l'automne pour terminer la campagne 2021.

Se pose le problème des arbres dans les espaces verts gênant pour la vue et le confort de certains colotis. Il est prévu d'aborder ce problème dans le chapitre « vie du domaine », mais il faut savoir que nous sommes confrontés à des coupes sauvages réalisées sans aucun respect de l'environnement.

Le Président rappelle l'effort fait par tous pour voir réaliser le challenge annoncé il y a trois ans de mise aux normes ONF : votre effort financier, l'investissement fait par l'entreprise en matériel et le travail de l'équipe qui est intervenue sur le terrain de manière remarquable.

Dans l'avenir, il nous faudra nous occuper des arbres sous les lignes téléphoniques dans les espaces verts, **rappelant au passage que l'élagage des arbres et haies sur les talus en bordure de propriété relèvent des propriétaires.**

VOIES – RESEAUX – ENTRETIEN DU DOMAINE

Monsieur BILLION rappelle qu'il a été en charge de ces secteurs jusqu'à l'Assemblée Générale 2020 sous la présidence de Monsieur HURAUT. Ont été réalisés :

- L'entretien des réseaux eaux usées : 6 876,43 euros
- L'entretien de l'éclairage par l'entreprise CITELUM : 1 850,00 euros
- L'aménagement d'une zone de retournement, impasse Magali : 2 751,00 euros
- Réfection du bords de route et d'un caniveau avenue de la Souleïado : 2 175,00 euros
- Le busage d'une portion de ruisseau dans un espace vert : 13 090,00 euros

- La réparation d'une canalisation eaux usées avenue Mireio : 1 606,00 euros
- Réfection de deux tronçons de voirie avenue Souleirado : 28 705,60 € / 23 664,58 €.

Il dénonce le fait que l'on ait fait circuler le bruit que c'était « l'avenue du Président » et montre l'accès à sa propriété, un chemin de terre de 150 mètres qu'il entretient lui-même.

En ce qui concerne l'entretien du domaine, il précise qu'il s'est attaché à suivre le cantonnier, passant avant et après lui dans chacune des rues, notant ce qui devait être fait et ce qui avait été oublié.

L'entreprise PEROTTO a procédé au nettoyage des 4.6 km de caniveaux, au curage des fossés dont le grand espace vert, au dégagement d'éboulis allée des Ephémères et au nettoyage de l'esplanade à l'ASA pour 3 500 euros. Nous avons pu, grâce à ce travail, passer la saison des pluies sans incident.

Les six derniers mois de 2020 ont été, pour ces mêmes secteurs, sous la responsabilité de Madame CONTERIO, qui s'est chargée de faire procéder à la pose de quatre balises blanches allée des Ephémères ainsi qu'au prolongement d'un muret de deux mètres pour sécuriser un avaloir.

Pour l'entretien du domaine, pas de suivi de sa part à l'exception de demander au cantonnier de nettoyer chaque lundi les avenues Neptune et Marsouins.

En dehors du temps que le Président et Vice Président ont pu lui consacrer, le cantonnier a été sans encadrement. Il est de plus, depuis début juillet, en dehors du recours à deux locations, sans véhicule.

Notre vieux PIAGGIO va devoir être remplacé. Nous avons eu beaucoup de réparations et d'indisponibilités cette année. Les membres du conseil sont actuellement à la recherche d'un nouveau véhicule auprès de plusieurs concessionnaires.

En 2021, le Président a du lui-même intervenir pour les voies et réseaux :

- Reconstruction de la route au bas de la Corniche des Rochers Blancs, emportée par une coulée d'eau (en provenance des Rochers Blancs) : 47 000 euros
- Divers marquages au sol, pose de panneaux et transformation d'un « cédez le passage » en STOP en bas de l'avenue des Gabiers : 2 284,62 euros.
- Confortement de la route au début de l'avenue des Tambourinaires: 4 500 euros.
- En cours, confortement d'un bord de route et réfection du radier de caniveau, avenue Souleirado, avenue de la Ferme, avenue des Lucioles.

Comme annoncé l'an passé, le Président a, tous les mois, vérifié le fonctionnement de l'éclairage. Une remise en état a été réalisée en janvier pour 1 050 euros. Fin juin, tout l'éclairage était opérationnel. Ce nouveau mode de gestion de l'éclairage doit nous faire économiser le tiers de ce que nous dépensions avant (environ 1 000 euros).

Le déroulement de l'assemblée générale ayant pris du retard, Madame ROGEZ SELLERS demande à modifier le déroulement de l'ordre du jour afin de passer aux élections pour le conseil syndical, afin que les candidats puissent se présenter. Le Président accepte de passer à ce point de l'ordre du jour.

ELECTIONS AU CONSEIL SYNDICAL

2 postes de syndics titulaires sont à pourvoir, 4 candidats se présentent : Monsieur MICHAUX syndic sortant, Monsieur HURAUT syndic suppléant démissionnaire, Messieurs DARNIS et KOZIOL.

5 postes de syndics suppléants sont à pourvoir, 6 candidats se présentent. Messieurs KRAUS et PERRET syndics sortants, Madame ROGEZ SELLERS, Messieurs CHAMUSSY, LEDER et MARTEL.

Avant de donner la parole aux candidats, le Président répond à une question posée par certains concernant la convocation à l'assemblée générale.

Celle-ci ne pouvait pas reprendre les noms des candidats déjà déclarés, puisque les Statuts (Article 8.3) permettent une candidature jusqu'à 5 jours calendaires avant l'assemblée. Publier les noms des postulants déjà déclarés au moment de l'envoi de la convocation aurait créé une iniquité entre tous les candidats.

Le Président s'insurge contre la distribution des lettres de certains candidats distribuées dans les boîtes aux lettres laissant penser qu'elles émanaient de l'ASA. Selon le texte distribué, le syndicat n'accueillerait pas bien les colotis et ne répondrait pas à leurs questions. Nous leurs laisserons le soin d'apprécier cette affirmation.

Pour sa part, Monsieur MARTEL nous a fait savoir, par mail, qu'il ne s'associait pas à ce courrier. Position confirmée oralement par Monsieur GILON, qui a reçu mandat de représenter Monsieur MARTEL à l'assemblée générale.

Les candidats se présentent en commençant par les suppléants puis les titulaires.

Durant le vote et le dépouillement, le Président communique un courrier de Monsieur VOINOT, qui entend aborder en questions diverses la démission de Madame CONTERIO, arguant de l'incompatibilité de son mandat, avec ses projets personnels et du climat délétère que cela a entraîné au sein de l'ASA.

Le Président, compte tenu de l'attitude inqualifiable de Madame CONTERIO, invite les colotis à se prononcer en faveur de la convocation d'une assemblée des colotis ayant pour ordre du jour sa révocation en tant que syndic titulaire, précisant que seule une assemblée générale extraordinaire peut révoquer le mandat d'un syndic.

Les colotis se prononcent à une large majorité, à main levée, pour la convocation de cette assemblée extraordinaire.

Cette décision sera toutefois suspendue, le vote sur cette question diverse n'étant pas à l'ordre du jour de l'assemblée générale, et la demande étant parvenue après l'envoi de la convocation.

<p style="text-align: center;">RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL SYNDICAL Scrutateurs : Madame KOZIOL – Messieurs CLAUDE et RESCH. VOTANTS : 246</p>
--

Titulaires :

Monsieur Jean-Louis DARNIS	192 voix	élu
Monsieur Alain HURAUT	80 voix	non élu
Monsieur Pascal KOZIOL	44 voix	non élu
Monsieur Gérard MICHAUX	192 voix	élu

Suppléants :

Monsieur Xavier CHAMUSSY	204 voix	élu
Monsieur Jean-Louis KRAUS	187 voix	élu
Monsieur Serge LEDER	192 voix	élu
Monsieur Christophe MARTEL	112 voix	élu
Monsieur Michel PERRET	181 voix	élu
Madame Dorothée ROGEZ SELLERS	60 voix	non élue

<p style="text-align: center;">Il est procédé au vote du quitus. L'Assemblée Générale donne quitus du rapport d'activités au conseil syndical, à la majorité des présents et représentés.</p>
--

RAPPORT FINANCIER 2020

Avant de passer la parole à Monsieur MICHAUX pour le rapport financier, le Président fait le point sur un bruit qui a circulé dans le domaine concernant les charges qui seraient très élevées à Barbigoua.

C'est la redevance syndicale qui définit le coût : 0.31 €/m². En dix ans de présidence continue, elle a augmentée en moyenne de 0.9 %.

Pour un terrain de 1 100 m², cela équivaut à 341 euros pour entretenir 12.5 km de voirie, autant de réseaux eaux usées, 26.5 hectares d'espaces verts, 4 km de ruisseaux, 53 points d'éclairage, 2 salariés...

Le fonds routier, qui n'est pas une charge, mais une provision, permet de faire de gros travaux de voirie, sans avoir à vous demander une contribution au coup par coup et permet surtout de réagir vite.

La contribution espaces verts de 180 euros était exceptionnelle, mais si l'on veut continuer à tenir ces espaces aux normes, il conviendra d'envisager de rehausser le poste dans le budget au-delà de 2021.

Autre insinuation qui court, il y aurait des « magouilles » à l'ASA et de l'argent liquide circulerait. Le seul argent liquide présent à l'ASA s'appelle **REGIE D'AVANCE**, qui existe dans toutes les collectivités et qui permet de régler les menues dépenses urgentes. Pour ce qui nous concerne, son montant est de 500 euros. Toutes les dépenses sont déclarées au Trésor Public, justifiées par des factures. La Trésorerie renouvelle cette régie lorsque l'avance est consommée, une fois par an en moyenne.

Madame PEROTTO, qui en est la régisseuse déclarée n'a jamais réclamé de frais de déplacement ni d'indemnités de gestion auxquelles elle a droit annuellement.

Ces insinuations de détournement sont inacceptables. Ai-je une seule fois demandé une augmentation de l'indemnité versée au syndic ?

La parole est passée à Monsieur MICHAUX, qui rappelle les trois postes importants :

Espaces verts	154 009,40 €
Voies et réseaux	96 313,10 €
Salaires et charges	49 478,88 €

Sur ce dernier poste, l'URSSAF nous a retiré la réduction dite FILLON sur les charges sociales. Notre recours a été rejeté nous faisant perdre environ 4 500 euros par an.

Au bilan 2020, nos ressources ont été de 348 038,00 € et nos dépenses de 342 922,05 €, soit un solde excédentaire de 5 115,95 € sur l'exercice.

Le résultat de clôture 2020 est en excédent de 285 150,25 € (report des années précédentes et du fonds routier).

Concernant l'exercice 2021, nous avons gardé la même base de redevance qu'en 2020, soit 0,31 €/m². La contribution espaces verts de 180 € a été également reconduite, comme il l'a été annoncé à l'assemblée générale 2019, afin de traiter l'ensemble du domaine, repasse et mise aux normes.

Comme chaque année, nous vous proposons de reconduire l'indemnité versée aux syndicats, pour la somme de 4 500 euros. L'assemblée se prononce à la majorité des présents et représentés.

Renouvellement de l'autorisation de souscrire en urgence un prêt, à titre exceptionnel, pour un montant de 100 000 euros. L'assemblée se prononce à la majorité des présents et représentés.

Le Président propose de passer au vote pour le quitus financier

**L'Assemblée Générale donne quitus au conseil syndical du rapport financier 2020
à la majorité des présents et représentés.**

VIE DU DOMAINE

LITIGE HAUTS DE PEYNIE

Le Président rend hommage à Monsieur LUCE, décédé récemment, avec qui il partageait l'envie et le devoir de trouver une solution à ce litige.

Le protocole que nous avons formulé ensemble ne recevant pas l'accord de ses colotis, nous en avons établi un autre sur une base simple : nous nous occupons de nos 700 mètres, ils s'occupaient des 100 mètres qu'ils avaient réalisés sur le domaine de Barbigoua, ce qui excluait toute participation croisée.

Cette proposition est à nouveau refusée par les Hauts de Peynié, aux motifs qu'il y a des canalisations qui passent sous les 100 mètres de chaussée et qu'il convenait, selon eux, d'établir de nouvelles servitudes.

On en revient donc à la première proposition et l'on va en informer notre Cabinet d'avocats. Cette affaire, s'il n'y a pas d'accord, doit être jugée en novembre.

VITESSE DANS LE DOMAINE

Pour certains 50 km/h c'est trop, il y a de plus en plus de vélos et de piétons sur nos routes. Trois options sont donc possibles :

- On reste à 50 km/h
- On passe à 30 km/h
- On reste à 50 km/h mais des portions dangereuses passent à 30 km/h

Le Président rappelle que la vitesse n'est pas le seul vecteur de dangerosité.

Le résultat de la consultation donne majoritairement le passage à 30 km/h sur tout le domaine : 50 km/h : 23 – 30 km/h : 27 – vitesse adaptée : 3.

La vitesse dans le domaine passera donc à 30 km/h. Le conseil syndical se réunira afin de mettre en place la signalisation et fera les démarches auprès de la municipalité. Ceci répond à la question écrite de Monsieur DIMITRIOU pour le passage à 30 km/h.

ELAGAGES – ABATTAGES A LA DEMANDE DES COLOTIS

Certains colotis, pour leur vue mer ou autre, nous demandent de couper ou d'élaguer des arbres dans les espaces naturels, d'autres s'opposent à ces coupes, estimant que l'on en a déjà beaucoup fait et que les demandes portent sur des arbres remarquables, d'autres estiment que ces coupes nuisent à leur intimité. Pour finir, certains ne s'embarrassent pas et effectuent des coupes sauvages en laissant tout sur place.

Les questions posées sont :

- Doit-on satisfaire à la demande ?
- Si oui, qui effectue le travail. Le jardinier du demandeur ou l'entreprise de l'ASA ?
- Qui en assure le coût, le demandeur ou l'ASA ?

Il ressort du débat engagé que l'assemblée :

- Accepte les coupes ou les élagages mais c'est l'ASA qui en appréciera le bien fondé.
- Le travail sera effectué par l'entreprise désignée par l'ASA, celle-ci pourra cependant accepter, en fonction de certaines contraintes, l'intervention du jardinier du demandeur.
- Le coût est à la charge entière du demandeur.

Ce sujet faisait l'objet d'une question écrite de Madame WATINE.

FIBRE OPTIQUE

Les choses avancent. Matériellement parlant, les installations sont réalisées. Certains colotis déclarés éligibles sont d'ores et déjà connectés.

Une moitié de Barbigoua, ceux situés entre le boulevard de Provence et l'avenue des Libellules et ceux situés à droite des avenues de la Ferme et Rivière sont éligibles.

Pour le reste, il faut attendre le test des installations. Pour la fin de l'année, ce devrait être bon pour tous. A l'heure actuelle, seuls les opérateurs ORANGE et FREE proposent actuellement le raccordement à la fibre.

CAHIER DES CHARGES

Sujet, on l'a vu précédemment, épineux avec les projets exposés par les candidats. A l'heure actuelle, le projet 2017, accepté à la majorité qualifiée par les colotis, n'a pas reçu l'agrément de la mairie. Il n'a de fait pas été publié. Il est donc suspendu et devra faire l'objet d'une réécriture, d'autant plus que la demande d'évolution des constructions et la parution attendue d'un nouveau PLU vont devoir être pris en considération.

Le cahier des charges actuellement en vigueur est, nous le rappelons, celui de 2009.

Nous reprendrons également les Statuts et le Règlement Intérieur.

Les questions écrites de Monsieur et Madame TRITSCH, qui portent sur l'article 23, « respect de la vue mer, et 4 toit en tuiles », seront prises en compte, ainsi que celles de Monsieur RAPHAËL, qui constate un changement important dans l'environnement du domaine, en particulier les nouvelles constructions, l'augmentation des surfaces, la surélévation, les plantations qui peuvent et entraînent des troubles importants pour le voisinage, sans compter les nuisances dues aux travaux.

Les diverses perturbations n'ont pas permis de débattre de ces sujets en assemblée générale, mais ils seront au cœur de la rédaction des projets.

POINTS DE COLLECTE TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES

Suite à une réunion tripartite mairie/COM COM/UDL, à la demande de Monsieur DARNIS, Président de l'Union des Lotissements, nous avons appris que l'entreprise PIZZORNO, qui effectue la collecte des ordures ménagères et produits recyclables, n'assurait plus le nettoyage des enclos depuis 2019 dans le secteur privé (lotissements). Elle assure encore celui des conteneurs mais peut-être plus pour longtemps.

Nous sommes fermement opposés à cette mesure qui fait un distinguo entre privé et public. La mairie semble être du même avis. Affaire à suivre.

SANGLIERS

Ils sont toujours là. Clôturez-vous.

Le travail effectué dans nos espaces verts a fortement limité la sédentarisation. Une action de coordination pourrait être menée avec les Rochers Blancs. Nous ne nettoyons pas en même temps ce qui fait qu'en fonction du travail réalisé, ces animaux se déplacent d'un domaine à l'autre.

LES DRONES

Nous avons constaté, ces jours-ci, des vols de drones, Nous rappelons que survoler les propriétés est strictement interdit.

QUESTIONS DIVERSES

Toutes les questions diverses ont été traitées, à l'exception d'une qui concerne nombre de propriétaires. La végétation qui déborde des talus gênant la circulation des piétons, entravant les câbles téléphoniques et encombrant par leurs feuilles les caniveaux et les regards. Une campagne de recensement va être menée et les propriétaires négligents contactés.

Le Président déclare la clôture de l'assemblée générale à 13h45.

MOT DU PRESIDENT

J'ai pris note d'une remarque, que je qualifierais de pertinente. Notre bulletin de convocation doit être beaucoup plus étoffé. Vous devriez pouvoir venir à l'assemblée générale en ayant connaissance de ce qui a été fait tout au long de l'année.

Lors de l'assemblée générale, nous pourrons faire plus court et surtout consacrer plus de temps à vos interrogations. Plus d'échanges plutôt que nos monologues.

PV AG 2021 – Les décisions prises par l'assemblée générale, dont le procès verbal en est la retranscription, peuvent faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois, à compter de leur notification, conformément à l'article R.421 du Code de la Justice Administrative.

Je souhaiterais aussi revenir sur le déroulement de cette assemblée générale.

Je savais, avec quelques uns autour de moi, qu'elle serait compliquée. Nous n'avons pas été déçus. Les événements passés tout au long de l'année nous le faisaient craindre. Nous avons eu à les subir mais nous avons su garder le cap et la réaction de la grande majorité d'entre vous pendant et après l'assemblée générale nous a confortés.

C'est la plus mouvementée que j'ai eue à diriger. Certains très anciens ont dit qu'ils n'avaient jamais vu cela.

En fait, ce sont deux visions du domaine qui s'opposent. Barbigoua a été conçu comme un lotissement familial, convivial, bâti dans un écrin de verdure, accordant de la place à tous

C'est notre vision. Le domaine doit évoluer, il faut vivre avec son époque mais en gardant cet esprit, celui du respect et de l'environnement et des propriétaires.

En ce qui concerne l'urbanisme, ce sujet n'a malheureusement pas pu être présenté.

Nous avons eu un record de ventes en 2020 avec son corollaire, un nombre important de permis de construire.

De plus en plus de colotis cherchent à s'affranchir des règles du cahier des charges. Rappelons qu'un permis a fait l'objet d'un recours, deux autres n'ont pas eu l'accord de l'ASA et sont sujets à recours.

Nous aurons l'occasion de le rappeler, mais quand vous envisagez des travaux, pensez à vos voisins.

Suite à l'information donnée par la commune sur les locations (règlementation et déclarations), le conseil a décidé d'étudier ce sujet qui fera l'objet d'une communication dans le bulletin de fin d'année.

Suite aux récents incendie et à la demande d'évacuation du domaine de Barbigoua, vous avez la possibilité de vous inscrire auprès de la commune pour recevoir un message d'alerte en cas de catastrophe naturelle sur votre téléphone. Site de la Croix-Valmer – rubrique quotidien – sécurité et prévention – télé-alerte – « risques majeurs ».

CONSTITUTION DU BUREAU

Les membres du conseil syndical du domaine de Barbigoua, dûment convoqués, se sont réunis le 30 juillet 2021.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Patrick BILLION est seul candidat. Après vote des syndics titulaires, **Patrick BILLION est élu à la majorité, avec 5 voix. 1 voix contre Madame CONTERIO.**

ELECTION DU VICE PRESIDENT

Monsieur Alain PARADIS est seul candidat. Après vote des syndics titulaires, **Alain PARADIS est élu à la majorité, avec 5 voix. 1 voix contre Madame CONTERIO.**

Responsable espaces verts	: Rocco ERARIO
Responsable voies et réseaux	: Patrick BILLION
Responsable budget	: Gérard MICHAUX
Responsable environnement	: Patrick BILLION – Michel PERRET
Responsable affaires juridiques	: Alain PARADIS
Responsable urbanisme	: Alain PARADIS
Responsable cahier des charges (doc. ASA)	: Jean-Louis DARNIS

Le Président de l'ASA,

Patrick BILLION.